



Contribution du Sgen-CFDT au débat sur l'avenir de l'École

Le Sgen-CFDT n'a pas la prétention, dans cette contribution au débat national sur l'École, dont il était depuis longtemps demandeur, de répondre dans le détail aux 22 questions élaborées par la commission pour aider au débat local.

Il tient néanmoins à rappeler qu'il s'est engagé depuis longtemps dans une démarche de propositions pour l'École, dans une démarche d'élaboration d'un projet cohérent pour l'École, un projet qui n'est pas figé et qui tient compte des évolutions de l'École et de la société qui sont interdépendantes, un projet qui vise l'émancipation de toutes et tous, dans la solidarité et la démocratie. Faire réussir l'ensemble d'une classe d'âge. Tel est l'objectif du Sgen-CFDT pour le système éducatif et pour l'ensemble de la société.

1 • Valeurs et missions de l'École

Le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École a produit pour ce débat un avis dont nous souhaitons redire ici l'intérêt qu'il représente à nos yeux en termes de diagnostic dans un contexte de désarroi des enseignants sur ce que l'on attend d'eux et sur l'effet de leur engagement dans l'École : cet avis a le mérite de reconnaître les performances qu'a accomplies le système éducatif français dans un passé récent et ce en passant de l'opinion à des analyses appuyées sur des constats chiffrés et inscrites dans des problématiques historiques qui permettent de couper court aux inflations de chiffres catastrophiques sur les sorties sans qualification, l'illettrisme, les échecs du collège ou du premier cycle universitaire, et qui devraient conduire les responsables politiques à la révision de certains de leurs discours sur l'École et ce qu'elle coûterait inutilement. Cet avis a aussi le mérite de situer les performances du système éducatif français dans un contexte international, européen en particulier, ce qui tout à la fois permet là encore de relativiser certaines appréciations mais aussi « met le doigt » sur la nécessité, à l'heure de la construction et de l'élargissement de l'Europe, d'avoir une vision qui dépasse les frontières.

Enfin, cet avis fait apparaître des « paliers durables » dans le processus de démocratisation, parfois même des « régressions » (cf. baisse du taux de passage de la classe de troisième du collège vers la classe de seconde du lycée général et technologique apparue au début des années 90 - p.2).

Les analyses du HCEE concernant les besoins de l'économie en niveaux de qualification à l'horizon 2010 rejoignent celles du Haut Comité Éducation Économie Emploi et ne peuvent que conduire à considérer que les objectifs affichés dans la loi d'orientation de 1989 ne sauraient en aucun cas être révisés à la baisse, qu'il s'agisse de l'objectif d'une qualification minimum de niveau V pour l'ensemble d'une classe d'âge (l'étude que vient de publier le CEREQ sur les jeunes sans qualification est édifiante sur les dégâts en termes d'insertion professionnelle et sociale que produit l'absence de qualification : trois ans après leur sortie de l'École sans avoir dépassé un niveau collège ou une première année de CAP ou BEP, seuls 29% de ces 60 000 jeunes ont accédé à l'emploi) ou qu'il s'agisse d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du bac : même si le Sgen-CFDT n'a jamais apprécié la formule, le slogan « 80% d'une classe d'âge au bac », en ce qu'il était en général perçu comme « 80% de bacheliers généraux » et contribuait ainsi indirectement à renforcer les hiérarchies entre types d'enseignement et à jeter un voile pudique sur les 20% restants, l'indication de

cet objectif a eu le mérite de poser publiquement l'exigence d'une élévation du niveau de qualification, exigence qui demeure aujourd'hui et peut-être est plus impérieuse encore si l'on s'inscrit dans un contexte international. cf. avis du HCEE p. 3 « Ainsi, contrairement à une idée reçue, nous ne formons pas plus de jeunes susceptibles d'accéder à l'enseignement supérieur que les autres pays, mais nous formons beaucoup plus de diplômés du premier niveau de qualification ». Les évolutions techniques et économiques, tant au niveau de la France que de l'Europe et du monde, se traduisent par une modification de la nature et de la structure de l'emploi, par une évolution des compétences requises pour l'exercice des activités professionnelles. Elles rendent nécessaires l'accroissement du niveau initial de formation, une formation générale ambitieuse, et l'enrichissement tout au long de la vie de cette formation initiale.

Si les données en termes de qualification sont importantes dans la réflexion sur les missions de l'École et relèvent pour l'essentiel de ce que nous appelons la fonction économique du système éducatif, les missions de l'institution scolaire dans la société française d'aujourd'hui vont bien au-delà et sont d'une importance capitale pour la vie démocratique de cette société, pour sa capacité à faire vivre les valeurs fondatrices de la République, sa capacité à faire vivre, travailler, créer, innover ensemble des citoyens libres, autonomes, responsables, solidaires.

Le fonctionnement démocratique de notre société multiculturelle est sans cesse interpellé, se complexifie. Les attentes sont nombreuses en termes de capacités citoyennes, autonomes et libres, capables de s'inscrire dans un projet collectif, multiple et solidaire. Dans ce contexte, le Sgen-CFDT réaffirme que les trois finalités de la formation sont les fonctions sociale et culturelle, économique, démocratique et que si l'École ne peut régler tous les dysfonctionnements de notre société, elle joue un rôle fondamental dans la construction d'une société solidaire de femmes et d'hommes libres et citoyens. Cela signifie que les responsabilités de l'École consistent d'abord à donner à chaque jeune une formation lui permettant de développer ses potentialités personnelles, débouchant sur une qualification reconnue (pas de sortie sans qualification minimum niveau V) et lui permettant d'être un citoyen à part entière, de faire face aux mutations rencontrées dans sa vie.

La loi d'orientation de 1989 est largement inspirée de ces principes et met en avant nombre d'objectifs et de mesures qui nous semblent pertinents aujourd'hui encore. C'est donc davantage en termes d'actualisation que la question se pose aujourd'hui et sans doute en termes de mise en œuvre. Il y a sans doute nécessité aujourd'hui de réaffirmer que la Nation fait les choix indiqués ci-dessus en termes de missions assignées à l'École, qu'elle fait le choix pour cette institution d'instruire, d'éduquer, tous les enfants quels qu'ils soient et tels qu'ils sont, y compris les enfants et les jeunes porteurs de handicap et c'est aussi pour nous le sens de la formule « l'élève au centre du système éducatif » dont la loi de 1989 est porteuse. Point besoin pour cela d'une nouvelle loi, une expression parlementaire solennelle devrait pouvoir réaffirmer ces choix de la Nation.

Mais ce choix d'un projet collectif encadrant les demandes individuelles de réussite doit trouver une traduction concrète en termes de politique de transformation de l'École pour atteindre les objectifs de démocratisation de réussite (la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en particulier ne suffit pas à la réalisation des missions ci-dessus repérées). Cela signifie d'abord une véritable volonté politique d'atteindre les objectifs qui passe par la nécessité de mobiliser les acteurs de l'éducation, de les mettre en situation de s'approprier collectivement ces objectifs, de leur donner les outils (y compris formation, dispositifs d'accompagnement) et les espaces de liberté et de responsabilité collectives favorisant la mise en œuvre la plus efficace possible des mesures retenues. Cette volonté politique doit se traduire en termes de pilotage inscrit dans la durée aux différents niveaux, comportant des dispositifs d'expérimentation véritable -avec cahier des charges, moyens, temps, évaluation- sur certains points.

En effet, dans le même temps où les attentes de la société à l'égard du système éducatif ne cessent de croître et de se diversifier, renforçant les interrogations des enseignants sur leur identité professionnelle, ceux-ci, et ceux des collègues tout particulièrement sont confrontés aux difficultés et à l'échec de certains de leurs élèves, aux difficultés à enseigner dans un collège dont les objectifs sont particulièrement flous et paradoxaux, aux injonctions ministérielles qui se succèdent à un rythme élevé et qui sont parfois contradictoires entre elles, sans que les moyens pour y répondre suivent toujours, sans que les acteurs aient été suffisamment associés, impliqués dans la réflexion sur les pratiques nouvelles et leur mise en œuvre, sans que les enseignants reçoivent les moyens réels, en temps pour la réflexion collective et en formation, de maîtriser les changements. Tout cela exacerbe le désarroi, provoque le désengagement de ceux qui finissent par se lasser, renforce dans leur détermination les partisans du statu quo et conforte le discours, injuste et injustifié de ceux qui prétendent que décidément le système éducatif est incapable d'évoluer.

Ce choix de la Nation doit aussi se traduire en engagement budgétaire - et peut-être la loi d'orientation de 89 a-t-elle surtout manqué d'une loi de programmation !

Si les objectifs fixés au système éducatif sont ambitieux, la Nation doit le doter des moyens d'atteindre ces objectifs : sans doute y a-t-il possibilité « d'optimiser » certains moyens actuels mais il y a fondamentalement nécessité d'augmenter et de programmer dans le temps les moyens à mettre en œuvre pour que le service public d'éducation puisse assurer ses missions, assurer la réussite de toute une classe d'âge.

C'est hélas tout le contraire qui se produit aujourd'hui par la mise en œuvre d'une politique budgétaire à courte vue et irresponsable.

2• Interdépendances École - Société

Si l'École joue un rôle tout à fait déterminant dans la « préparation » des citoyens, des travailleurs de la société de demain -les enjeux scolaires sont des enjeux sociaux-, elle est aussi interpellée dans son fonctionnement, voire dans son sens pour un certain nombre de jeunes, par des réalités sociales qui influent sur son organisation et sa capacité à atteindre les objectifs fixés. L'École n'est pas un sanctuaire et son action est rendue souvent plus difficile par l'existence de réalités sociales et culturelles sur lesquelles il y a nécessité de peser par une politique économique, sociale, culturelle, de la Ville...

S'il est banal aujourd'hui de mettre en évidence la discordance entre les messages entendus par les jeunes entre différents lieux et différentes voix, et le décalage entre les valeurs que l'École a mission de transmettre et le fait qu'hors l'École le modèle dominant invite les jeunes à vivre sur le mode de l'individualisme, de la compétition, de l'illusion..., d'autres phénomènes ont un poids très important et constituent des obstacles forts à la démocratisation de l'École. Il en va ainsi de la persistance d'inégalités sociales majeures, de l'accroissement de la pauvreté et des phénomènes d'exclusion, il en va ainsi de la ségrégation urbaine, de l'existence de ghettos sociaux voire ethniques qui ont suscité l'émergence et l'installation durable de disparités, d'inégalités entre les établissements scolaires, certains concentrant de manière sensible des difficultés tant en termes de socialisation des jeunes qu'en termes de réussite dans l'accès aux savoirs. La relation entre le sentiment d'être exclu et la violence « scolaire » est réelle et n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques de lutte contre la violence à l'École qui se limitent trop souvent à des plans ciblant les effets, quand ils ne versent pas dans le tout répressif-sécuritaire.

Ainsi l'enquête de victimisation rendue au ministère le 29 janvier par Eric Debarbieux fait-elle apparaître que, si l'on en croit Le Monde du 31.01.2004, « qu'on le veuille ou non, la sociologie de la violence à l'École reste une sociologie de l'exclusion sociale » ... « ce n'est certainement pas une présence policière accrue qui règlera tout » ... « le travail en équipe est la meilleure protection possible ».

L'École est de plus en plus une « plaque sensible » des problèmes de la société qu'elle ne peut évidemment régler seule. Cela ne signifie pas qu'elle ne doit pas assumer ses responsabilités ; cela signifie que les actions menées dans l'École doivent trouver à s'inscrire dans des problématiques plus larges, concernant le champ politique dans son ensemble.

Ainsi l'École doit poursuivre l'objectif de mixité sociale dans l'organisation interne des établissements (classes hétérogènes et moyens de gérer cette hétérogénéité) mais cet objectif doit aussi être porté pour ce qui est de la sectorisation des établissements (responsabilité qui devrait être transférée aux conseils généraux), et l'on sait par ailleurs que le respect de la sectorisation ne permet pas, seul, d'échapper à la ghettoïsation de certains établissements. Le Sgen-CFDT est demandeur de la relance d'une véritable politique d'éducation prioritaire, à articuler avec une politique de la Ville ambitieuse, redéfinie dans un projet d'ensemble de lutte pour la réussite scolaire, contre les exclusions et pour l'égalité des droits. La politique d'éducation prioritaire est actuellement en déshérence, et constamment affaiblie par les conséquences de la politique budgétaire aujourd'hui développée : fermeture de classes, disparition de postes d'animateurs Zep et autres ressources « hors la classe », baisse de la scolarisation des 2 ans, etc.

L'École se doit de lutter contre la violence et de mobiliser les équipes éducatives autour de projets collectifs éducatifs visant à obtenir le respect des règles de la loi scolaire, le respect de l'autre, adulte ou jeune, garçon ou/et fille (le Sgen-CFDT est très attaché à la mixité même si elle ne va pas toujours de soi et qu'il faut la « travailler »), dans l'apprentissage du vivre ensemble, dans l'apprentissage de la citoyenneté : cela signifie aussi qu'on ne peut pas retirer des personnels de surveillance ou d'éducation (aide-éducateurs mais aussi CPE, assistantes sociales) aux écoles et établissements, y compris dans la perspective, insupportable pour des éducateurs, de les « remplacer » par des officiers de police. Là encore, l'action de l'École n'exclut pas, bien au contraire, la nécessité de renforcer les projets éducatifs en partenariat -et il s'en mène beaucoup y compris avec la Justice et la Police- et les moyens d'agir dans la société contre les causes de cette violence : lutter contre la violence à l'École, c'est aussi et peut-être lutter contre l'échec scolaire et l'exclusion.

3• Articulation formation initiale - formation tout au long de la vie

Le Sgen-CFDT a toujours situé sa réflexion dans la perspective d'une formation tout au long de la vie indispensable tant pour les individus -et de plus en plus indispensable compte tenu de l'accélération du rythme d'évolution des emplois et des métiers- que pour la société dans son ensemble. Tous les travaux menés dans le cadre des négociations sur la formation professionnelle tout au long de la vie ont montré de façon évidente que l'accès -et surtout l'accès efficace- à la formation d'adultes était conditionné par le niveau et la qualité de la formation initiale. La formation initiale fait partie de la formation tout au long de la vie ; elle doit fournir aux jeunes la qualification qui leur permette d'accéder à l'emploi (cf. pas de sortie du système éducatif sans une qualification de niveau V minimum) et une formation générale leur permettant de s'engager ultérieurement dans un processus de poursuite, reprise de formation. La FPC (formation professionnelle continue) ne saurait être de la formation initiale différée et le moyen pour l'Éducation nationale de se défaire à bon compte de ses responsabilités. Les propos du ministre Luc Ferry à l'Assemblée nationale le

20 janvier, se demandant « s'il ne conviendrait pas de prévoir pour les jeunes qui quittent le système scolaire trop tôt, sans diplômes ou qualification suffisante, une formation tout au long de la vie » (JO du 21.01.2004) nous semblent de ce point de vue tout à fait inquiétants quant aux ambitions que l'on peut avoir tant pour le système éducatif que plus globalement pour la formation tout au long de la vie.

4• L'École de tous : c'est ainsi que nous appelons au Sgen-CFDT l'ensemble des deux grands temps, école primaire d'une part, collège d'autre part, comme étant le cursus commun à l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge, avant une poursuite de scolarité plus ou moins longue dans des structures diverses. Cela signifie pour nous qu'il ne doit y avoir avant la fin de la troisième ni sélection, ni orientation ou pré-orientation, ni filière explicite ou implicite, que sur tout ce cursus on apprend ensemble en apprenant à vivre ensemble. Nous sommes donc tout à fait opposés aux dispositifs divers mis en place aujourd'hui au collège dès la quatrième et qui au nom de la diversification produisent en fait de la pré-orientation et de la filiarisation, tout particulièrement pour ce qui est des dispositifs en alternance.

Les enquêtes internationales, et l'avis du HCEE faisait clairement référence à l'enquête PISA sur ce point, montrent que ce sont les pays qui sélectionnent rapidement, ou qui ont des systèmes scolaires socialement différenciés qui ont les moins bons résultats. Une étude de l'IREDU (Marie Duru-Bellat, Nathalie Mons, Bruno Suchaut) approfondit les résultats de cette enquête PISA aboutissant à la conclusion que toute limitation de la scolarisation ou mise à part précoces de certains élèves, tout groupement par niveau ou filières distinctes, ou encore des phénomènes de ségrégation entre établissements tendent à accroître l'inégalité sociale des performances sans améliorer pour autant le niveau moyen ou même le niveau de l'élite. Absence de filières, de redoublements, système unique, orientation tardive semblent les conditions nécessaires à de bonnes performances éducatives.

La mission de l'École de tous doit être définie en termes de " formation fondamentale " pour tous, en termes d'obligation pour l'État de faire acquérir à tous les connaissances et compétences, les savoirs, savoir-faire, savoir être indispensables à tout citoyen du XXIe siècle pour comprendre le monde et savoir porter sur lui un regard critique, agir dans sa vie personnelle, sociale, professionnelle.

Cela signifie que l'objectif de démocratisation du système éducatif doit conduire à une rupture forte dans le fonctionnement du collège. Ce n'est pas au collège que doit se faire ou s'amorcer la sélection des élites. Ce n'est pas au collège que doit se faire l'engagement dans la voie professionnelle. Il y a nécessité de s'engager d'urgence dans la définition du « socle commun devant être acquis par tous pendant la scolarité obligatoire, en articulant finalités, objectifs, contenus. » Le Sgen-CFDT débattira à son prochain congrès de mai 2004 sur une démarche de définition de ce socle à partir de quatre finalités. Acquérir ce socle commun doit permettre à chacun des élèves arrivant au terme de son parcours au collège :

- de poursuivre son parcours de formation, dans un cadre scolaire ou non, en vue de l'acquisition à terme d'une qualification professionnelle reconnue, quel que soit le niveau de celle-ci,
- d'avoir acquis des clefs de lecture de la complexité du monde contemporain pour pouvoir y porter un regard critique,
- d'avoir un réel pouvoir sur son propre devenir,
- d'avoir les éléments l'autorisant à être demain un citoyen à la fois solidaire et responsable.

Cette démarche, et la définition des objectifs spécifiques du collège, nous semble essentielle aujourd'hui pour faire du collège le collège de la réussite pour tous, pour que puissent être mises en œuvre efficacement des démarches permettant que l'hétérogénéité ne soit plus vécue dans l'École de tous comme un obstacle aux acquisitions.

La continuité éducative entre l'école et le collège doit être renforcée tant pour ce qui est des acquisitions du socle commun que pour ce qui est des pratiques pédagogiques et éducatives.

Mettre l'élève au centre du système éducatif, démarche déterminante de l'objectif de démocratisation, c'est aussi prendre en compte dans les démarches d'apprentissage et les modalités pédagogiques mises en œuvre dans l'École, les différences entre personnes, la diversité socioculturelle, cognitive, les différences de rythmes d'apprentissage. Cela signifie pour le Sgen-CFDT la nécessité de :

- relancer de la politique des cycles à l'école (y compris pour lever les obstacles à la mise en œuvre des nouveaux programmes). Les orientations qui sont prises actuellement concernant le CP, en termes de redoublement ou même de lutte contre l'illettrisme, nous semblent tout à fait décalées par rapport à cette nécessité.

- développer et rendre plus opératoires les dispositifs favorisant la prévention et la remédiation des difficultés particulières (Rased, ...) et l'intégration des enfants et jeunes concernés par un handicap (structures et formation des personnels).

- mieux articuler les projets de l'École et ceux hors l'École dans le cadre des contrats éducatifs locaux en particulier, et développer les pratiques culturelles en les reliant aux apprentissages.

- mettre en œuvre des modalités d'apprentissage qui fassent de l'élève un acteur de ses apprentissages et des façons d'aborder les contenus qui favorisent la perception du sens des apprentissages et l'acquisition progressive de l'autonomie. De ce point de vue des démarches de type TPE au lycée ou IDD au collège nous semblent devoir être préservées dans leur identité (ce ne sont pas des dispositifs de remédiation), soutenues dans leur mise en œuvre (temps et formation) et développées. De manière générale, diversification et différenciation pédagogiques sont essentielles si l'on veut favoriser la réussite de tous sans que l'hétérogénéité soit vécue de façon négative. Pour le Sgen-CFDT, la classe hétérogène doit rester le principe d'organisation des établissements, mais le recours à des groupes à géométrie variable, en fonction des besoins et des projets doit pouvoir être régulier.

- développer les dispositifs et modalités « d'accompagnement » du travail de l'élève et de son parcours : suivi individualisé et tutorat doivent se développer, en particulier au collège.

L'élève doit pouvoir trouver à l'École les « ressources » dont il peut avoir besoin, qu'il s'agisse de l'aide des équipes éducatives, ou du « matériel » dont tous ne disposent pas toujours nécessairement chez eux.

- recourir davantage à une évaluation formative et progressive, à des modalités d'évaluation visant davantage les compétences (et pas seulement les connaissances).

- développer les possibilités (à la fois dans les contenus, les modalités d'apprentissage mais aussi par des démarches spécifiques d'information) d'aider les jeunes à progressivement construire leur projet personnel.

- enfin, il nous semble essentiel et urgent que soient définis clairement les objectifs spécifiques d'un collège qui ne doit plus être pensé comme la propédeutique au lycée général, le lieu où se fait le tri et la sélection mais qui doit être affirmé comme le cursus fréquenté par toute une classe d'âge, sans orientation, sans sélection, et à la fin duquel les élèves auront tous acquis les éléments du socle commun.

5• Le cycle terminal secondaire

Tous les constats pointent des difficultés nombreuses à ce niveau, « l'échec » de tentatives diverses de rééquilibrage et de plus grande lisibilité des filières comme la réforme de 1991 ou de la volonté de faire reconnaître aux trois voies de formation une « égale dignité » - cf. charte du lycée de 2000-. L'avis du HCEE fait référence à des « raisons qui ne sont pas à ce jour bien identifiées et qui sont peut-être extérieures au lycée ». Sans doute le 2^{ème} cycle du second degré est-il effectivement sous la pression de pesanteurs historiques, voire idéologiques, qui ne favorisent pas les évolutions en profondeur : l'opposition à tout allègement du baccalauréat, y compris par l'introduction de contrôle en cours de formation, est de ce point de vue révélatrice et constitue un blocage à de réels progrès dans les modalités d'apprentissage des élèves des lycées, de même que les mobilisations contre les changements de programmes et l'introduction d'enseignements nouveaux qui produiraient un « lycée light » ; le lycée est aussi au cœur des préoccupations en termes de qualification, et donc d'emploi, qu'il s'agisse des formations professionnelles à visée d'insertion immédiate ou de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Mais la politique menée par les responsables ministériels doit aussi être mise en cause : abandon de fait des objectifs annoncés : la seconde de détermination n'a jamais été vraiment une seconde de détermination et les dispositifs mis en place pour y favoriser la réussite des élèves -modules par exemple- ont été le plus souvent détournés ou abandonnés ; l'objectif de meilleure lisibilité des filières générales a lui aussi été très rapidement brouillé par diverses démarches en termes d'options, d'ajout d'enseignements qui ont conforté la hiérarchie des filières et le caractère « d'excellence et d'ouverture à tout » de la série S. Les modifications introduites après la consultation dite Meirieu, outre qu'elles étaient bien timides par rapport aux propositions avancées, sont sans cesse remises en cause et déstabilisées par le ministère lui-même (cf. circulaire de rentrée 2004). Là encore se pose la question de la volonté politique et du pilotage.

La voie professionnelle quant à elle fait le plus souvent l'objet d'une politique brouillonne, aux motivations mal identifiées : comment peut-on prétendre vouloir revaloriser la voie professionnelle quand on continue à y orienter par l'échec des jeunes dont on sait par ailleurs que les difficultés qu'ils présentent au collège vont constituer le plus souvent un obstacle à leur réussite en LP, et qui éprouvent de plus le sentiment de l'échec et de la relégation ?

Le Sgen-CFDT est porteur depuis 30 ans d'un projet de cycle terminal polyvalent, diversifié, modulaire, développant une culture à la fois générale, technique et professionnelle concernant l'ensemble des champs de la connaissance, présentant des itinéraires adaptés aux motivations et capacités des jeunes, avec possibilité de modification du parcours comprenant la validation de ce qui a été acquis. Il nous semble qu'à l'heure où la professionnalisation des formations a largement progressé dans l'enseignement supérieur et où se met en place le LMD, c'est dans ce sens qu'il faudrait reprendre une réflexion d'ensemble sur le lycée et la démocratisation de la réussite au lycée.

6• Réussite des élèves et qualité de la vie à l'École, relations entre les différents membres de la communauté éducative

—Le Sgen-CFDT a dit depuis longtemps l'importance d'avoir des établissements à taille humaine, des constructions scolaires de qualité et adaptées aux modalités diversifiées des situations d'apprentissage et de la vie culturelle et sociale. La responsabilité des collectivités territoriales est évidemment engagée dans ce domaine même si chacun s'accorde à reconnaître le progrès important qu'a constitué le transfert de cette responsabilité par les premières lois de décentralisation.

–Le Sgen-CFDT est par ailleurs tout à fait attaché à ce que les projets d'école, d'établissement soient revivifiés dans leurs différents volets. Cela signifie que dans le cadre de son autonomie un EPLE doit pouvoir, au-delà de la dotation traditionnelle fonction des critères nationaux (effectifs ...), obtenir une dotation supplémentaire négociée en fonction de projets élaborés pour faire atteindre les objectifs nationaux aux élèves particuliers qui composent son « public scolaire », projets qui devront faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit là pour nous d'une démarche essentielle en termes d'implication, d'initiatives, de responsabilisation des différents acteurs et d'efficacité au final.

–L'école, l'établissement doit par ailleurs dans son projet développer les démarches et les instances qui favorisent l'apprentissage du vivre ensemble (temps de débats, heures de vie de classe, conseil, formation des délégués et reconnaissance de leur rôle,...) chez les élèves, mais aussi les lieux et les instances qui favorisent la parole, le dialogue, le travail collectif, la régulation des relations entre les différents acteurs.

La relation aux parents doit faire l'objet d'une réflexion tout à fait approfondie et donner lieu à la mise en place de procédures contractualisées qui permettent de dédramatiser certaines situations et de créer une relation de confiance réciproque [et de collaboration] entre les différents membres de la communauté éducative.

7• Les métiers de l'éducation

–Le Sgen-CFDT est depuis toujours convaincu de la nécessité d'une meilleure reconnaissance du rôle éducatif des différents acteurs de la vie des établissements, d'un renforcement de ce rôle, d'une meilleure articulation au sein de l'équipe éducative (cf. projets d'établissement, instances et démarches favorisant l'élaboration et la mise en œuvre collectives de projets, temps de concertation). C'est pour cette raison que le Sgen-CFDT s'est opposé et continue de s'opposer au transfert aux collectivités de missions et de personnels de l'Éducation nationale.

–De manière générale et compte tenu d'évolutions pointées par ailleurs (diversité des publics, bouleversements culturels et sociaux, affaiblissement des repères, ...) le Sgen-CFDT juge nécessaire le renforcement de la présence d'adultes dans les établissements, qu'il s'agisse d'aide-éducateurs, de personnels de surveillance et d'éducation, de personnels sociaux et de santé, de COP mais aussi de personnels techniques et administratifs, qui sont autant d'interlocuteurs possibles des élèves et d'acteurs de la démarche éducative dont le rôle en ce domaine doit être explicitement reconnu.

–Le métier d'enseignant reste pour le Sgen-CFDT, et doit rester, un métier unique, mais non uniforme (les éléments de diversification sont nombreux : niveaux d'enseignement, mais aussi objectifs de formation, spécificité des publics, etc). Le métier évolue de fait, se complexifie, les conditions d'exercice de ce métier sont devenues plus difficiles, chacun le reconnaît. Pour le Sgen-CFDT, faire évoluer le métier enseignant et reconnaître institutionnellement cette évolution par une redéfinition du service et de la formation est une nécessité par rapport à l'objectif de démocratisation de l'École, d'une transformation qui implique que le jeune en formation soit placé au centre des dispositifs éducatifs, c'est aussi un élément essentiel de réponse aux questions, aux frustrations, aux difficultés multiples que connaissent nombre d'enseignants dans l'exercice quotidien d'une pratique professionnelle dont les contours, les exigences se sont de fait transformés. Au moment où l'attractivité du métier enseignant est largement au cœur des préoccupations, cette dimension nous semble tout à fait essentielle.

La redéfinition du service doit se traduire par une réduction du nombre « d'heures de cours » qui permette l'inscription dans le temps de service de temps pour la concertation nécessaire au travail en équipe et à la mise en œuvre de pratiques renouvelées (équipe pédagogique, éducative, partenariats divers) mais aussi de tâches qui sont aujourd'hui essentielles en termes de tutorat, suivi individualisé des élèves, relations avec les parents,...

–Le défi de la formation initiale et continue : la nécessité d'atteindre une démocratisation de la réussite, la prise en compte de l'évolution nécessaire du métier enseignant imposent des exigences fortes concernant la formation.

Pour le Sgen-CFDT, la formation initiale doit évoluer dans le sens d'une meilleure professionnalisation en cohérence avec les missions diversifiées et nouvelles des enseignants. Elle doit mettre en perspective la formation pratique sur le terrain avec des référents théoriques et des analyses de pratiques professionnelles.

Cette formation initiale, prolongée par un accompagnement réel à l'entrée dans le métier, doit renforcer ses caractéristiques de formation universitaire professionnelle, d'adultes. Elle doit permettre la prise en compte conséquente de dispositifs de formation commune premier et second degré.

La formation continue est un droit pour tous les personnels, dont l'exercice se réduit d'année en année. Cette formation doit privilégier la transformation des pratiques et l'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives dans la mise en œuvre de leurs projets.

Plus que jamais, pour le Sgen-CFDT, il apparaît nécessaire de mener à son terme le projet fondateur des IUFM, d'en favoriser l'évolution en repensant les concours de recrutement 2nd degré et en décidant de fixer à deux années la durée de la formation initiale en IUFM après le concours.

Le 13 février 2004